

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 23 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à dix-sept heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Étaient présents :

M. Patrice BROUHARD, Mme Mariane LUQUÉ, Mme Claude BALLOTEAU, M. Jean-Marie PETIT, Mme Michelle PIVETEAU, Mme Frédérique LIEVRE, M. Guy PROTEAU, Mme Béatrice ORTEGA, Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, M. François SERVENT, Mme Béatrice GARLANDIER, Mme Martine FOUGEROUX, Mme Monique CHARRIER, Mme Marie-Thérèse GRANDILLON, Mme Sophie LESORT-PAJOT.

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Adeline MONBEIG qui donne pouvoir à M. Guy PROTEAU
Mme Emmanuelle STRADY qui donne pouvoir à M. Patrice BROUHARD

Excusés :

M. Joël PAPINEAU
M. Paul DURAND
Mme Catherine BOUTINEAU
Mme Karine TOBI
M. Raymond HERISSON
Mme Clarice CHEVALIER

Assistait également à la réunion : Mme TRANCHANT

Secrétaire de séance : Mme Sophie LESORT-PAJOT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte 10 questions :

1. Jeunesse – Tarification des séjours de l'été 2021
2. Finances - Subventions 2021 – Projet Natation du Collège Jean Hay « comme un poisson dans l'eau »
3. Finances – Création d'une régie de dépenses supplémentaire – service Enfance

4. Ressources Humaines - Tableau des effectifs
5. Finances - Budget exécutoire 2021 M22
6. Finances - Demande de subvention 2021 de l'atelier mobilité de l'association OCEAN
7. Finances - Demande de subvention du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « la Maison de Pierre » pour soutenir l'atelier chant 2021
8. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du Projet de santé partagé porté par le CIAS
9. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Etude sur l'accès aux services porté par le CIAS
10. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Achat d'un véhicule électrique pour la mobilité des conseillers numériques porté par le CIAS
11. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Poste d'animateur d'un Espace de vie sociale porté par le CIAS
12. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Les Chantiers de jeunes bénévoles francophones porté par le CIAS
13. Centre de vaccination COVID 19 : contrat d'objectifs et de moyens 2021
14. Questions diverses : Accueil collectif de Mineurs « Le Château des enfants » - Mise à jour de la tarification 2021

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sophie LESORT-PAJOT fait acte de candidature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Madame Sophie LESORT-PAJOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2021

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 26 mai 2021 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 mai 2021.

1. Jeunesse – Tarification des séjours de l'été 2021

Considérant que la gestion directe des accueils de loisirs implique que le service soit facturé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale directement auprès des usagers, la tarification des séjours organisés par le service Jeunesse à l'été 2021 doit être mise en place par la collectivité.

Deux séjours sont proposés aux familles :

- chantier Jeunes à Brouage et en Normandie

Un descriptif du séjour est disponible en pièce jointe.

Le chantier Jeunes est prévu pour se dérouler du lundi 19 juillet au dimanche 1^{er} août. C'est un séjour en 2 parties, destiné à 8 jeunes du territoire entre 13 et 17 ans, et 15 jeunes de l'association «Parc de Breteuil sur Iton » en Normandie.

Une convention de partenariat est signée entre le CIAS du Bassin de Marennes, l'association « PBI », le Syndicat Mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage et l'association « La Société de Géographie de Rochefort ». Cette convention définit les engagements respectifs des parties pour la réalisation du chantier jeunes.

		Proposition tarifaire
Chantiers jeunes 2021	Q1	20,00 €
8 jeunes de 13 à 17 ans	Q2	30,00 €
19 juillet au 01 août 2021	Q3	40,00 €

- séjour sportif et découverte du milieu montagnard à Cauterets.

Un descriptif du séjour est disponible en pièce jointe.

Il s'agit de la reconduction du séjours sportif et découverte du milieu montagnard dans les Pyrénées à Cauterets, prévu pour se dérouler du dimanche 1^{er} au samedi 7 août, destiné à 12 jeunes du territoire entre 11 et 15 ans.

		Proposition tarifaire
Séjours à Cauterets	Q1	10,00 €
12 jeunes de 11 à 15 ans	Q2	20,00 €
01 au 07 août 2021	Q3	30,00 €

Ces deux séjours font l'objet d'une demande de labellisation dans le cadre du dispositif « colos apprenantes » initié par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Dans le cadre de ce dispositif, les structures organisatrices de séjours labellisés s'engagent à prendre en charge au moins 20% du coût avec la possibilité d'une participation symbolique des familles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite enfance Enfance Jeunesse du 02 juin 2021 ;
- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider les séjours jeunesse de l'été 2021 et tarifs aux familles ;
- d'autoriser le Président à signer les documents et conventions en lien avec ces séjours et la demande de labellisation auprès du SDJES ;

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget général M14 de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU à 17h50.

2. Finances - Subventions 2021 – Projet Natation du Collège Jean Hay « comme un poisson dans l'eau »

Madame la Vice-Présidente porte de nouveau à la connaissance des conseillers le projet déposé par le professeur d'Education Physique et Sportive du collège Jean Hay de Marennes. Cette initiative doit permettre aux élèves des classes de sixième et cinquième de participer à des séances de piscine pour un apprentissage de la natation.

Suite à la présentation du projet lors du conseil d'administration du 26 mai 2021, une demande d'information complémentaire avait été faite par les élus, concernant l'historique du partenariat financier.

Année scolaire	Budget prévisionne	budget définitif	Nombre d'élèves concerné		Nombre de classes concernées
2021-2022	15 960,00 €		237	115 élèves de 6 ^{ème} 122 élèves de 5 ^{ème}	10 5 sixièmes et 5 cinquièmes
2020-2021					
2019-2020	7 889,75 €	5 864,98 €	115		5
2018-2019	8 225,00 €	6 046,50 €	110		5
2017-2018	5 872,00 €	5 488,50 €	98		5
2016-2017	5 695,20 €	5 902,38 €	109		5
2015-2016	8 500,00 €		131		5
2014-2015	8 500,00 €		121		5

Concernant la question portant sur l'organisation des séances et le nombre d'encadrants, il est indiqué dans le projet l'information suivante :

**« Le cycle de natation comporte 12 séances de 2h trajet compris.
Un enseignant supplémentaire intervient sur les créneaux pour alléger les groupes et proposer un accompagnement personnalisé des élèves. »**

La demande porte sur une prise en charge par le CIAS du Bassin de Marennes de séances de natation, dispensées au centre aquatique Iléo à Dolus d'Oléron mais également sur les frais de transport occasionnés par les déplacements.

Le coût total annuel estimé s'élève à 15 960,00 euros.

La convention de partenariat rédigée par le collège Jean Hay est disponible en pièce jointe.

Madame la Vice-Présidente demande au conseil de se prononcer sur le soutien financier à apporter au collège Jean Hay pour le projet natation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser le Président à valider la demande de subvention pour le projet 2021-2022 ;
- de signer la convention en lien avec ce partenariat ;
- d'inscrire les dépenses au budget général 2021 et 2022.

Monsieur le Président rappelle que les finances du CIAS sont limitées. Il indique que l'apprentissage de la natation est une compétence qui revient à l'éducation nationale. Selon lui, le CIAS peut participer financièrement mais n'a pas à financer l'intégralité de cette activité.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, informe que la Commission Permanente du Conseil Départemental n'a pas encore fait de retour sur ce point.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU s'interroge sur le montant qui est attribué par les autres EPCI pour les projets natation.

Monsieur le Président répond qu'il va se renseigner auprès des autres EPCI.

Monsieur le Président propose de reporter cette question.

Arrivée de Madame Béatrice GARLANDIER à 17h55.

3. Création de régie d'avances « ACM LES PETITS GAMINS »

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 juin 2021 ;

Considérant que la gestion du centre de Loisirs intercommunal nécessite la création d'une régie d'avances pour assurer les activités basées sur le GUA et Nieulle-sur-Seudre;

ARTICLE 1 :

Il est institué une régie d'avances auprès du service enfance du CIAS du BASSIN de MARENNES-HIERS-BROUAGE.

ARTICLE 2 :

Cette régie est installée au siège du CIAS sis au 23, rue Dubois Meynardie 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE.

ARTICLE 3 :

La régie fonctionne du 1/01 au 31/12 de chaque année.

ARTICLE 4 :

La régie paie les dépenses suivantes:

1. Alimentation (*compte d'imputation : 60623*) ;
 - Fournitures d'entretien (*compte d'imputation : 60631*) ;
 - Fournitures de petit équipement (*compte d'imputation : 60632*) ;
 - Entrées parcs, musées, spectacles... (*compte d'imputation : 6188*) ;
 - Repas, boissons dans le cadre de réceptions (*compte d'imputation 6257 ou 60623 à défaut*).

Les dépenses doivent être réalisées dans le cadre des activités réalisées par le centre de loisirs basé sur le GUA et Niulle-sur-Seudre dénommé « ACM LES PETITS GAMINS » du CIAS du bassin de Marennes.

ARTICLE 5 :

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon le mode de règlement suivant :

1° : en espèces ;

ARTICLE 6 :

Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur en qualité.

ARTICLE 7 :

L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 8 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500€.

ARTICLE 9 :

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 :

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur;

ARTICLE 12 :

Le Président et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

la création d'une régie d'avances « ACM LES PETITS GAMINS » telle que présentée ;
d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer l'ensemble des actes relatifs à la régie.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Ressources Humaines - Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents pour l'année 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider le tableau des effectifs comme suit :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
SERVICE ADMINISTRATIF					
Conseiller socio-éducatif	A	1	35h00	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35h00	1	0
Rédacteur	B	2	35h00	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35h00	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h00	1	0
SERVICE AIDE A DOMICILE					
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	C	1	26h00	1	0
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	C	1	17h30	1	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	3	32h00	3	0
	C	1	30h00	1	0
	C	3	28h00	3	0
	C	3	26h00	4	0
Agent social	C	4	32h00	3	1
	C	2	30h00	2	0
	C	4	28h00	3	1
	C	5	26h00	4	2
SERVICE ENFANCE JEUNESSE					
Animateur	B	1	35h00	1	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h00	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35h00	1	1
	C	2	32h00	1	1
Adjoint d'animation	C	2	35h00	1	1
	C	1	17h30	1	0
Educateur jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	1	35h00	1	0
	A	1	22h75	1	0

AGENTS CONTACTUELS DROIT PUBLIC

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	IM	Type de recrutement
SERVICE ADMINISTRATIF					

Conseiller socio-éducatif	A	1	35h00	IM max 650	Article 3-3-2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
Conseiller numérique	C	1	35h00	IM max 382	Article 3-2 Vacance emploi dans l'attente recrutement fonctionnaire + Article 3-I-1° Accroissement activité
SERVICE AIDE A DOMICILE					
Agent social	C	2	35h00 maximum	IM max 368	Article 3-I-1° Accroissement activité (SAAD)
SERVICE ENFANCE JEUNESSE					
Educateur jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	1	3h30	IM max 386	Remplacement d'Emilie-Anne de son temps non complet
Adjoint d'animation	C	14	35h00 maximum	IM max 368	Article 3-I-1° Accroissement activité
Adjoint d'animation	C	4	35h00 maximum	IM max 365	Article 3-2 Vacance emploi dans l'attente recrutement fonctionnaire + Article 3-I-1° Accroissement activité
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	30h00	IM 336	CDI
Adjoint technique	C	3	35h00 maximum	IM max 368	Article 3-I-1° Accroissement activité
SERVICE CLS CTG					
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	A	1	35h00	IM max 537	Article 3-2 Vacance emploi dans l'attente recrutement fonctionnaire
SERVICE CENTRE DE VACCINATION					
Infirmier de classe supérieur	B	1	35h00	IM max 587	Article 3-I-1° Accroissement activité
Adjoint administratif	C	3	35h00 maximum	IM max 330	Article 3-I-1° Accroissement activité

AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO
SERVICE ENFANCE JEUNESSE			
Animateurs (contrat engagement éducatif)	C	80	Forfait

Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur :

- L'ouverture de 3 postes d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (32 h) au 1^{er} juillet 2021.
- L'ouverture de 1 poste d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (30 h) au 1^{er} septembre 2021.
- L'ouverture de 1 poste d'Agent Social titulaire à temps non complet (32 h) au 1^{er} juillet 2021.
- L'ouverture de 2 postes d'Agent Social titulaire à temps non complet (30 h) au 1^{er} septembre 2021.
- La fermeture d'un poste d'Assistant socio-éducatif titulaire à temps complet au 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- L'ouverture de 3 postes d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (32 h) au 1^{er} juillet 2021.
- L'ouverture de 1 poste d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (30 h) au 1^{er} septembre 2021.
- L'ouverture de 1 poste d'Agent Social titulaire à temps non complet (32 h) au 1^{er} juillet 2021.
- L'ouverture de 2 postes d'Agent Social titulaire à temps non complet (30 h) au 1^{er} septembre 2021.
- La fermeture d'un poste d'Assistant socio-éducatif titulaire à temps complet au 1^{er} juillet 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Finances - Budget exécutoire 2021 M22

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration les principaux éléments inscrits au budget M22 de l'année 2021 pour le Service d'Aide à Domicile (SAD).

Puis, il est présenté le budget exécutoire 2021 du SAD par groupe de dépenses et de recettes et indique qu'au global les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAP 20	15 000,00	CHAP 13	50 000,00
CHAP 21	37 600,00	CHAP 28	2 600,00
TOTAL	52 600,00	TOTAL	52 600,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
GROUPE 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	42 200,00	GROUPE 1 Produits de la tarification	756 373,00
GROUPE 2 Dépenses afférentes au personnel	792 700,00	GROUPE 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	125 520,00
GROUPE 3 Dépenses afférentes à la structure	81 160,00	GROUPE 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	34 167,00
TOTAL	916 060,00	TOTAL	916 060,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver du budget exécutoire M22 du service d'aide à domicile de l'année 2021 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Finances - Demande de subvention 2021 de l'atelier mobilité de l'association OCEAN

Madame Mariane LUQUÉ informe les membres du CIAS que l'association OCEAN comptabilise plus de prestations sur l'Île d'Oléron que sur notre territoire.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU s'interroge si les 300 euros de plus sollicités, cette année, sont réellement justifiés.

Madame Mariane LUQUÉ ne juge pas pertinent une augmentation de la subvention à hauteur de 300 euros.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime que l'augmentation doit être justifiée par un service.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, conseille les membres du CIAS de subventionner l'association à hauteur de 700 euros, comme l'année précédente. Elle souhaite qu'une communication soit mise en place par l'association, notamment concernant les raisons pour lesquelles des dossiers du territoire sont refusés.

Monsieur le Président indique que la Mission Locale propose des prestations similaires.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si la Mission locale possède un partenariat avec l'Association OCEAN.

Madame Mariane LUQUÉ répond qu'il faut vérifier si un partenariat existe d'autant plus que le CIAS finance la Mission Locale.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, évoque le refus, par l'Association Océan, de prêter un scooter à un administré du territoire domicilié au CCAS, car cette personne ne possédait pas un local pour stocker le scooter.

Délibération

Madame la Vice-Présidente présente, au Conseil d'Administration, la demande de subvention de l'Association OCEAN pour l'atelier mobilité :

Descriptif de l'atelier mobilité :

Population concernée et besoins recensés :

Lieu : le Pays Marennes-Oléron qui couvre les communes regroupées auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

L'étendue du territoire entraîne une vraie difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle liée au manque de mobilité des personnes les plus fragiles.

Populations concernées :

- Allocataires du RSA et des minima sociaux
- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs en situation de handicap
- Salariés en contrats aidés, ou en apprentissage ou en alternance
- Autres situations: véhicule en panne, permis suspendu ou retiré...

Au 1^{er} Janvier 2020 le parc se compose de 27 scooters, 2 vélos ordinaires et 2 vélos électriques.

En 2020 :

2 scooters thermiques + 2 antivol ont été achetés.

0 vendu.

6 contrats de location pour des bénéficiaires du **Bassin de Marennes** (43 pour Oléron).

Demande de subvention :

- **1 000 euros** demandés au titre de **2021** ;
- De 2016 à 2020, 700 euros ont été accordés chaque année, 500 euros en 2015.

Madame la Vice-Présidente demande au conseil de se prononcer sur le soutien financier à apporter à l'Association OCEAN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accorder une subvention de **700€** à l'Association OCEAN pour l'atelier mobilité ;
- d'inscrire cette dépense au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Finances - Demande de subvention du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « la Maison de Pierre » pour soutenir l'atelier chant 2021

Madame Claude BALLOTEAU demande si l'intervenant est un professionnel.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond qu'il s'agit d'un professionnel et que le GEM a pour volonté de faire intervenir un artiste par an.

Délibération

Madame la Vice-Présidente présente, au Conseil d'Administration, la demande de subvention du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « La Maison de Pierre » pour son atelier chant :

En 2020 le GEM a mis en place, sur le site de Marennes, un atelier Arts Plastiques, animé par une intervenante professionnelle extérieure rémunérée. 4 séances ont eu lieu avec une moyenne de 5 participants. L'ensemble des participants a été très satisfait de cet atelier.

Une **subvention de 2 000 euros** a été accordée en **2020** pour soutenir l'activité du GEM à Marennes. 1000 euros de subvention ont été accordés au GEM de 2015 à 2019 chaque année.

En 2021 le GEM sollicite une subvention de **1 500 euros** pour soutenir l'atelier chant.

En 2021, 10 ateliers chant ont déjà eu lieu (2 par mois) au coût de 120 euros l'atelier de 2 heures.

Madame la Vice-Présidente demande au conseil de se prononcer sur le soutien financier à apporter au Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « la Maison de Pierre » pour soutenir l'atelier chant 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accorder une subvention de **1 500€** au Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « La Maison de Pierre » pour son atelier chant ;
- d'inscrire cette dépense au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du Projet de santé partagé porté par le CIAS

Concernant les fonds LEADER, Madame Claude BALLOTEAU rappelle qu'il faut compter au moins 2 ans avant de percevoir la somme.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU trouve que l'étude sur la santé est centrée sur les communes de Marennes et le Gua avec la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et d'un pôle santé.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, affirme que l'étude concernera tout le territoire.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU évoque le CRTE avec les fiches actions qui ont été réalisées, elle souhaite que le CRTE soit pris en compte car il y a un réel manque, notamment pour le paramédical.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique qu'il faut expliquer aux professionnels libéraux les avantages d'une maison de santé pluri-professionnelle. Elle informe que ce sont les professionnels libéraux qui sont décideurs dans la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et que chaque commune peut mettre en œuvre un plan d'action.

Monsieur Guy PROTEAU n'est pas convaincu par le projet de santé partagé car une étude a déjà été réalisée dans le passé.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, rappelle qu'il ne s'agit, pour le moment, qu'une étude.

Délibération

Madame la Vice-Présidente explique que dans le cadre du Contrat Local de Santé, signé en janvier 2020, une des priorités a été d'accompagner les projets de santé sur le territoire et de lutter contre le non recours aux soins. Cette volonté politique s'est matérialisée par la création (en cours) d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle à Le Gua et d'un Pôle Santé à Marennes-Hiers-Brouage. Si un diagnostic santé social a été réalisé préalablement à la signature du CLS, une étude sur l'accès aux soins se révèle nécessaire aujourd'hui, afin d'actualiser les données, auprès des patients et des professionnels de santé.

Le coût d'une telle étude est estimé à 15 000 euros, dont 80% pourraient être financés par les fonds LEADER et 20% par l'ARS.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à engager les dépenses pour le projet "Projet de santé partagé" pour un coût total de projet de 15 000 €. Ce montant pouvant être reconsidéré.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 12 000 €.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<i>Préciser le détail des postes de dépenses (1 ligne par dépense)</i>			
Nature de la dépense	Montant en euros	Financeurs	Montant en euros
Dépense 1 : Etude sur l'accès aux soins	15 000	Co –financeurs publics	3 000
....		Leader	12 000
TOTAL	€	TOTAL	15 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à engager les dépenses pour le projet "Projet de santé partagé" pour un coût total de projet de 15 000 € ;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 12 000 € ;
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Etude sur l'accès aux services porté par le CIAS

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU s'interroge sur l'expression « panier des parents ».

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que le service du RAM se déplace sur le territoire, l'expression évoque la mobilité auprès des parents.

Délibération

Madame la Vice-Présidente explique que la Convention Territoriale Globale signée en 2018, a, dans ses priorités d'actions, mis l'accent sur « l'amélioration de l'accès aux services ». Ainsi, de nombreuses mesures ont été prises afin d'améliorer l'accès aux services dit du « panier des parents » (services liés à la petite enfance-enfance-jeunesse), l'accès aux services publics, par des actions de mobilité. Le coût de l'étude est de 10 000 euros dont 80% pourraient être financés par le LEADER soit 8 000 euros et 20% par un co-financement soit 2 000 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à engager les dépenses pour le projet "Etude sur l'Accès aux Services" pour un coût total de projet de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 8 000 €.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<i>Préciser le détail des postes de dépenses (1 ligne par dépense)</i>			
Nature de la dépense	Montant en euros	Financeurs	Montant en euros
Dépense 1 : Etude sur l'Accès aux Services	10 000	Co –financeurs publics <i>(préciser, 1 ligne par financeur)</i>	2 000
		Leader	8 000
		Autofinancement / emprunt <i>Autres financeurs privés (préciser)</i>	
TOTAL	€	TOTAL	10 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à engager les dépenses pour le projet "Etude sur l'Accès aux Services" pour un coût total de projet de 10 000 €;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 8 000 € ;
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget M14 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Achat d'un véhicule électrique pour la mobilité des conseillers numériques porté par le CIAS

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande qui va prendre en charge l'assurance du véhicule électrique.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que cette question est à étudier.

Monsieur Jean-Marie PETIT souhaite savoir qui va financer cet achat puisque le fond ne sera versé que dans 2 ans.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que le véhicule électrique est déjà budgétisé.

Délibération

Madame la Vice-Présidente explique que le CIAS d'un côté, et le COBEMO de l'autre, ont pour projet de recruter un conseiller numérique afin d'aider les usagers dans leurs démarches administratives en ligne. Ils seront présents au sein du CIAS et de la MIS mais auront vocation à se rendre au plus près des habitants du territoire en se déplaçant dans les mairies ou autres points d'accueil du Bassin de Marennes. Ces déplacements nécessitent de s'équiper d'un véhicule électrique répondant à une démarche de développement durable et respectueux de l'environnement. Coût de l'opération: 22 000 euros dont 80% financés par le LEADER soit 17 600 euros et 20% par un co-financement soit 4 400 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à engager les dépenses pour le projet "Véhicule électrique pour conseillers numériques" pour un coût total de projet de 22 000 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 17 600 €.

Budget prévisionnel :

Dépenses	
<i>Préciser le détail des postes de dépenses</i>	Recettes
<i>(1 ligne par dépense)</i>	

Nature de la dépense	Montant en euros	Financeurs	Montant en euros
Dépense 1 : Véhicule électrique	22 000	Co –financeurs publics <i>(préciser, 1 ligne par financeur)</i>	4 400
....		Leader	17 600
		Autofinancement / emprunt	
		<i>Autres financeurs privés</i> <i>(préciser)</i>	
TOTAL	€	TOTAL	22 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le à engager les dépenses pour le projet "Véhicule électrique pour conseillers numériques" pour un coût total de projet de 22 000 € ;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 17 600 € ;
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Poste d'animateur / coordinateur d'un Espace de Vie Sociale porté par le CIAS

Madame la Vice-Présidente explique qu'un Espace de Vie Sociale est un lieu de proximité qui touche tous les public, les familles, les enfants, les jeunes et a une vocation intergénérationnelle, il veille à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. L'agrément EVS est décidé par la CAF.

Au travers de son projet et de ses actions un EVS poursuit 3 finalités:

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le mieux vivre ensemble;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Aussi, afin de favoriser le rapprochement du tissu associatif autour d'un projet d'EVS, une mission d'animation et de coordination est indispensable, et nécessiterait la création d'un poste d'animateur / coordinateur d'un EVS. Le projet de poste est estimé à 90 000 euros sur 2 ans dont 65 000 euros pourraient être financés par le LEADER et 25 000 euros par la CAF 17.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à engager les dépenses pour le projet "Espace de Vie Sociale" pour un coût total de projet de 90 000 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 65 000 €.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<i>Préciser le détail des postes de dépenses</i>			
<i>(1 ligne par dépense)</i>			
Nature de la dépense	Montant en euros	Financeurs	Montant en euros
Dépense 1 : Poste d'animateur – coordinateur d'un EVS		Co –financeurs publics	
		CAF	25 000
Dépense 2		Leader	65 000
....		Autofinancement / emprunt	
		Autres financeurs privés	
		<i>(préciser)</i>	
TOTAL	€	TOTAL	90 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le à engager les dépenses pour le projet "Espace de Vie Sociale" pour un coût total de projet de 90 000 € ;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 65 000 € ;
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Finances - Sollicitation des fonds LEADER pour le financement du projet Les Chantiers de jeunes bénévoles francophones porté par le CIAS

Madame Claude BALLOTEAU demande s'il s'agit de la restauration de la cabane située sur la commune de Saint-Just-Luzac.

Monsieur Jean-Marie PETIT confirme qu'il s'agit de la cabane qui se trouve sur Saint-Just-Luzac et qui appartient au syndicat mixte.

Monsieur le Président indique que les élus seront conviés pour échanger avec les jeunes.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite avoir des informations sur ces jeunes.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que des jeunes partiront pour un voyage au Québec, il faut étudier combien de jeunes pourront partir car il faut compter 3 animateurs pour 8 jeunes.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si les jeunes devront déboursier une somme pour participer au voyage.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond qu'il faut que les jeunes financent le minimum possible ce séjour, l'idée serait de proposer aux familles de faire un don au CIAS.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime qu'il ne faut pas laisser de côté un jeune qui souhaiterait participer à ce projet et qui ne pourrait pas le financer.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, rappelle que l'objectif est de proposer le voyage aux jeunes qui ne partent pas en vacances.

Madame Monique CHARRIER demande quel est l'âge de ces jeunes.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond qu'ils ont entre 14 et 18 ans.

Délibération

Madame la Vice-Présidente explique que dans le cadre de la coopération entre la CDC du Bassin de Marennes et la MRC de l'île d'Orléans au Québec, un projet portant sur le thème des enjeux des zones humides et du changement climatique, prévoit de sensibiliser les jeunes des 2 territoires par leur participation à un chantier-jeunes sur l'île d'Orléans.

Les jeunes seront impliqués dans la préparation du projet. Dès l'été 2021, ils participeront à un chantier jeunes autour des zones humides dans le marais de Brouage (sur le territoire du bassin de Marennes).

Ce chantier leur permettra de rencontrer les personnes impliquées sur le sujet sur le bassin de Marennes (élus et professionnels) et d'être sensibilisés aux enjeux du changement climatique. Ils participeront également à des rencontres virtuelles avec les partenaires québécois pour préparer leur séjour et rencontreront la délégation de l'île d'Orléans lors de leur venue en France en vue de la préparation du chantier-jeunes. Enfin, ils participeront, par des activités lucratives à l'auto-financement partiel du séjour. Dans l'organisation logistique du chantier-jeunesse, une attention particulière sera portée sur l'approvisionnement (achat local, produits de saison).

Ainsi une quinzaine de jeunes du bassin de Marennes, accompagnés par les locaux jeunes, participeront au chantier, en juillet 2022, pendant 10 jours.

Cette action a pour objectifs de mobiliser des jeunes sur les enjeux du changement climatique au niveau mondial, et de les mobiliser sur la question francophone et la défense de la langue française.

Le projet est estimé à 18 750 euros, dont la ventilation des recettes serait la suivante :

- 13 750 euros pourraient être sollicités auprès des fonds LEADER
- 5 000 euros alloués par le Ministère des affaires étrangères (montant accordé)

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à engager les dépenses pour le projet "Chantiers jeunes bénévoles francophones" pour un coût total de projet de 18 750 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 13 750 €.

Budget prévisionnel :

Dépenses <i>Préciser le détail des postes de dépenses (1 ligne par dépense)</i>		Recettes	
Nature de la dépense	Montant en euros	Financeurs	Montant en euros
Dépense 1 Organisation d'un chantier-jeunes francophones	18 750	Co –financeurs publics <i>MEAE</i>	5 000
Dépense 2		Leader	13 750
....		Autofinancement / emprunt <i>Autres financeurs privés (préciser)</i>	
TOTAL	€	TOTAL	18 750 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le à engager les dépenses pour le projet "Chantiers jeunes bénévoles francophones" pour un coût total de projet de 18 750 € ;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour un montant de 13 750 € ;
- d'inscrire les recettes et les dépenses au budget M14 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Centre de vaccination COVID 19 : contrat d'objectifs et de moyens 2021

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, informe les membres du CIAS que le planning des vaccinations est complet pour le mois de juillet. La question qui se pose est de savoir jusqu'à quelle date le centre doit être ouvert.

Madame Claude BALLOTEAU explique que la Préfecture demande un maintien des centres de vaccination au moins jusqu'au mois de novembre, cela pose un réel problème pour les associations qui ne peuvent donc pas reprendre les activités.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU évoque le rappel du vaccin qui devra être réalisé chaque année et le fait que les touristes pourront se faire vacciner sur le lieu des vacances.

Madame Claude BALLOTEAU indique qu'il faudrait que les médecins libéraux prennent en charge la vaccination car se pose également le problème du renouvellement des bénévoles. Elle évoque également la prise en charge des fluides de la salle.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, confirme que la mairie de Marennes prend en charge les fluides du centre de vaccination et que 2 agents de la mairie participent au bon fonctionnement de ce centre. Elle indique qu'avec l'autorisation de l'ARS, la somme de 1 500 euros peut être versée à la mairie, sous la forme d'une convention de mise à disposition. Elle informe également qu'un tableau récapitulatif des dépenses sera réalisé et s'il y a un reste à charge, il sera réparti entre les communes du territoire.

Monsieur Guy PROTEAU ne souhaite pas payer pour les personnes qui viennent se faire vacciner et qui ne sont pas du territoire.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, insiste sur le fait que si la mairie de Marennes demande le remboursement du temps de travail de ses 2 agents, il faudra trouver un financement auprès des communes du territoire.

Monsieur Guy PROTEAU comprend la demande de la mairie de Marennes.

Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, va essayer de négocier avec l'ARS.

Madame Mariane LUQUÉ alerte les membres du CIAS que le centre de vaccination va manquer de bénévoles en août.

Madame Claude BALLOTEAU souhaite remercier les bénévoles des associations.

Délibération

La lutte contre la propagation du virus COVID-19 nécessite le déploiement de centres de vaccination. L'ARS Nouvelle Aquitaine a travaillé avec les services de la Préfecture et des collectivités pour accompagner le déploiement rapide de ce dispositif. La mise en place de ces centres revêt un caractère exceptionnel et provisoire lié à la crise sanitaire.

Une aide financière exceptionnelle sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) pourra être accordée par l'ARS afin de contribuer aux charges de fonctionnement du centre de vaccination dédié Covid-19. Ces financements viennent compléter les aides et mises à disposition déjà engagées localement.

A ce titre, un budget prévisionnel précisant les apports des différents partenaires sera annexé au contrat.

Il a été convenu entre l'ARS et le porteur du centre de vaccination que la cible de vaccination est de 210 injections par jour sur cinq jours.

L'ARS s'engage à verser une compensation, pour les moyens mis à disposition sur la durée du contrat, à réception des annexes complétées.

Ce montant couvre les frais suivants :

Nature de la dépense
Acquisition / Location de petit matériel de diagnostic, de protection, d'informatique (aide au démarrage)
Prestation d'hygiène - Elimination des déchets
Fonction d'accueil et - ou de secrétariat
Fonction d'organisation - de coordination - de logistique
Surcoûts locaux : fluides – Gardiennage - Sécurité

Le contrat prendra effet à compter du 01/05/2021 et jusqu'au 31/12/2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer le contrat d'objectifs et de moyens 2021 avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières sur le Fonds d'Intervention Régional ;

- d'inscrire les recettes au budget M14 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Accueil collectif de Mineurs « Le Château des enfants » - Mise à jour de la tarification 2021

Il est demandé au conseil d'administration de compléter la délibération du 27 novembre 2019 arrêtant la mise à jour de la tarification, applicable pour l'accueil collectif de mineurs de Marennes-Hiers-Brouage, « le château des enfants » et pour ses structures satellites sur le territoire du Bassin de Marennes, à compter du 1^{er} juillet 2021, avec la rubrique « journée sans repas », pour que les enfants ayant un régime alimentaire spécifique, avec un justificatif, puisse bénéficier d'un tarif adapté.

Pour rappel, la commune de Marennes-Hiers-Brouage facture le repas à 2,75 euros.

Madame Claude BALLOTEAU demande si ces enfants ne peuvent pas bénéficier d'un repas adapté réalisé par la restauration scolaire.

Madame Frédérique LIEVRE répond que ce n'est pas possible car ces enfants relèvent d'un projet d'accueil individualisé.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime qu'il faut tout de même une prise en charge financière de la part de la famille puisque la collectivité met en place un protocole que doit appliquer le personnel.

Monsieur le Président propose de reporter cette question.

Fin de la séance : 19h10

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres du Centre Intercommunal
D'Action Sociale

Le Président
Patrice BROUHARD